**Mandat du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice,**

**de la réparation et des garanties de non-répétition**

**Questionnaire**

**Les rôles et responsabilités des acteurs non étatiques dans les processus de justice transitionnelle**

Dans le cadre de la résolution 45/10 du Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Fabian Salvioli, a décidé de consacrer son rapport thématique à la 51ème session du Conseil des droits de l'homme, en septembre 2022, à la question des rôles et des responsabilités des acteurs non étatiques dans les processus de justice transitionnelle.

Afin d'obtenir une large représentation des points de vue sur lesquels le rapport thématique sera fondé, le Rapporteur spécial sollicite les contributions écrites des États Membres, de la société civile et des autres parties prenantes concernées, qui sont par la présente invités à répondre au questionnaire ci-dessous.

En particulier, le Rapporteur spécial souhaiterait recevoir des informations sur le rôle et le degré d'implication des acteurs non étatiques (groupes armés ou autres acteurs non étatiques qui ont été directement ou indirectement impliqués dans de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans des situations de conflit et dans des contextes autoritaires) dans la mise en œuvre des mesures relatives à la vérité, à la justice, à la réparation, à la commémoration et aux garanties de non-répétition adoptées pour faire face à ces violations, ainsi que sur les obstacles qui ont empêché leur participation.

Nous nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer des contributions écrites en format Word à ohchr-srtruthcalls@un.org **au plus tard** **le 14 janvier 2022**. Veuillez limiter vos contributions à un maximum de 750 mots par réponseet ajouter des pièces jointes si nécessaire. Nous apprécierions également recevoir tout autre document, rapport, article ou autre, qui fournit de plus amples renseignements sur ce sujet dans le pays concerné.

Vos réponses seront affichées sur le site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. **Si vous ne souhaitez pas que votre contribution et le nom de son/ses auteurs soient publiés sur le site Web, veuillez l'indiquer dans votre réponse**.

Nous vous remercions d'avance de votre coopération et de vos réponses.

**Questionnaire**

*Vous pouvez choisir de répondre à la totalité ou seulement à certaines questions*

1. Veuillez indiquer les cas dans lesquels des acteurs non étatiques (groupes armés ou autres acteurs non étatiques qui ont été directement ou indirectement impliqués dans de graves violations des droits de l'homme dans des situations de conflit ou dans des contextes autoritaires) ont participé ou aidés les mécanismes créés pourque les personnes accusées d'avoir commis ou d’être responsables des violations susmentionnées **rendent des comptes**, et fournir les détails pertinents. Il peut s'agir d'engagement avec des systèmes de justice nationaux ou internationaux ou d'efforts "internes" des groupes armés non étatiques pour que les personnes coupables de violations du droit internationale humanitaire ou des droits de l'homme répondent de leurs actes. Veuillez indiquer les défis et les opportunités rencontrés dans l'engagement des acteurs non étatiques dans les processus de responsabilisation.

2. Veuillez indiquer les cas dans lesquels ces acteurs non étatiques ont participé ou aidé les processus de recherche de la vérité créés en relation avec les violations susmentionnées, et fournir les détails pertinents. Il peut s'agir de processus d'engagement avec des institutions internationales ou nationales conçus pour faciliter l’établissement de la vérité, ou de "processus internes" dans lesquels les acteurs non étatiques ont établi leurs propres processus d’établissement de la vérité. Veuillez indiquer les défis et les opportunités rencontrés à cet égard.

3. Veuillez fournir des informations sur les cas où ces acteurs non étatiques ont participé à des mécanismes établis pour **fournir des réparations** pratiques ou symboliques aux victimes (par exemple, indemnisation, excuses, déminage, reconnaissance, efforts pour localiser des corps " disparus ") des violations susmentionnées, ou ont apporté leur aide à ces mécanismes, et fournir les détails pertinents. Veuillez indiquer les défis et les opportunités rencontrés à cet égard.

4. Veuillez indiquer les cas dans lesquels ces acteurs non étatiques ont aidé ou participé aux mécanismes mis en œuvre pour **mémorialiser et garantir la non-répétition** des violations susmentionnées, et fournir les détails pertinents. Il peut s'agir de mesures pratiques telles que l'engagement dans des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et les déclarations formelles de non-répétition. Veuillez indiquer les défis et les opportunités rencontrés pour obtenir des garanties crédibles de non-répétition.

5. Veuillez indiquer les catégories **d'interlocuteurs qui se sont engagés** auprès de ces acteurs non étatiques dans votre contexte local afin de les aider à s'engager dans les processus de justice transitionnelle (par exemple, les agences gouvernementales, les églises, les institutions internationales, les chefs tribaux, les chefs de victimes, les facilitateurs externes, etc.). Quelles sont les leçons générales à tirer pour savoir qui est le mieux placé pour faciliter l'engagement des acteurs non étatiques dans les processus de justice transitionnelle ?

6. Si ces acteurs non étatiques se sont engagés différemment à différentes étapes de la transition, veuillez expliquer les raisons possibles. Quels sont les facteurs qui encouragent ou entravent l'engagement des acteurs non étatiques dans les processus de justice transitionnelle?